

REPRISE DES CULTES ! A PARTIR DU 7 JUIN

Suite à la décision du Conseil d'État et à une nouvelle ordonnance du Gouvernement les cultes sont de nouveau autorisés, en fonction des surfaces permettant la distanciation interpersonnelle (4 m² par personne). Le temple de Thonon (117 m²) est donc limité à 28 participants celui d'Évian (142 m²) à 35 et celui de Douvaine(40 m²) à 10 !.

Le CP a donc décidé que les cultes dominicaux recommenceront à partir du dimanche 7 juin. Il n'y aura plus pour le moment de culte familles. Les autres cérémonies baptêmes ou mariage sont pour l'instant également suspendues en raison de ces restrictions.

Funérailles (temples et cimetières)

Elles sont autorisés mais avec un maximum de 20 personnes (stricte intimité familiale). La paroisse comporte 2 célébrants formés à ces cérémonies (Daisy Benturqui et Dominique Cartillier)

Blablaculte

Possible dans le respect des gestes barrières : conducteur seul à l'avant, 2 personnes maximum à l'arrière, véhicule nettoyé.